

# UNIVERSITÉ

Vol. 3, n° 1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ Novembre 1993

## Le mot du président Problèmes communs

Du 19 au 24 septembre, s'est tenue à Berlin, la Conférence internationale des organisations de professeurs d'université (CIOPU-ICUTO). Fondée il y a dix ans, à l'initiative de l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU-CAUT), la Conférence se veut un cadre informel d'échanges et de réflexions entre syndicats et associations qui ont en commun d'oeuvrer dans le milieu de l'enseignement supérieur.

Elle rassemblait cette année une quarantaine de déléguées et délégués provenant d'une vingtaine d'organisations d'autant de pays, tels l'Allemagne, l'Angleterre, la France, les États-Unis, l'Irlande, la Suède, l'Australie. Une délégation de l'Union démocratique du personnel universitaire d'Afrique du Sud était aussi présente. Le président de l'ACPPU, Alan Andrews, représentait l'Association canadienne et j'ai moi-même participé à la rencontre à titre de représentant de la FQPPU.

Les thèmes de la Conférence étaient particulièrement intéressants. On y a discuté notamment de la «gestion de la qualité» dans les institutions universitaires et des nouveaux courants prédominants à l'échelle internationale dans ce domaine. On y a traité aussi du financement des universités, sujet incontournable s'il en est, mais l'angle retenu cette fois-ci, fut surtout la question du lien entre les institutions d'enseignement supérieur et les entreprises, alors que le dé-financement public des universités tend à favoriser, de manière spectaculaire, la dépendance de ces dernières à l'égard d'autres sources de financement, celles qui viennent en particulier du secteur privé.

L'impact de ces développements sur la recherche universitaire en sciences et en sciences humaines, et les nouvelles pressions que subissent la formation des étudiants et des étudiantes, l'aménagement du travail professoral, l'autonomie professionnelle et les libertés académiques ont fait l'objet de nombreuses interventions. L'organisation par les gouvernements de la concurrence entre les établissements publics d'enseignement supérieur ainsi qu'entre ceux-ci et de nouvelles universités privées qu'on s'apprête à créer de toutes pièces, comme c'est le cas notamment en France, a aussi été abordée.

Et dans cette conjoncture marquée par les critiques et les remises en cause de plus en plus nombreuses adressées aux universités et à ceux et celles qui y oeuvrent, quant à leur «utilité», à leur productivité, et à leur efficacité, l'intervention active des professeurs et professeures et de leurs organisations en défense des universités considérées comme acquiescentes et sociales majeures de nos sociétés est ressortie comme une pressante nécessité.

Le plus frappant de toutes ces discussions, c'est peut-être qu'elles révèlent ou confirment une étonnante similitude des conditions actuelles de l'université, au-delà des frontières nationales. On assiste à ce que certains ont appelé «l'internationalisation» des politiques de l'enseignement supérieur, orchestrée par des organismes tels l'OCDE ou le FMI et par rapport auxquelles les gouvernements se font les relais actifs dans chaque pays.

Mais alors une action internationale n'est-elle pas nécessaire? Et si elle l'est, à quelles conditions pourrait-elle être possible? Ces questions ont été aussi évoquées à Berlin, au moment même où la Conférence générale de l'UNESCO s'apprête à discuter de l'opportunité de doter l'organisme de deux «instruments normatifs» internationaux (sorte de déclarations de principe), l'un portant sur la condition du personnel enseignant du supérieur, et l'autre sur la liberté académique et l'autonomie universitaire.

De même a aussi été discutée, plus brièvement, la question du cadre dans lequel pourrait ou devrait s'opérer le regroupement international des professeurs d'université, alors que l'on assiste à d'importantes recompositions organisationnelles et que se met en place une nouvelle confédération syndicale internationale de l'enseignement, appelée Education International ou l'Internationale de l'Éducation.

La CIOPU-ICUTO ne prétend pas vouloir offrir ce cadre. Elle n'est pas un organisme d'action mais un lieu d'information, d'analyse et de libres débats. À ce titre d'ailleurs, bien que son existence ne réponde pas à tous les enjeux actuels, elle s'avère une initiative éminemment positive pour l'ensemble des organisations représentatives des professeurs et professeures d'université.

Roch Denis

## Après deux années de négociation Le Syndicat a signé un protocole d'entente

Une entrevue avec la présidente du SGPUM, Annie Méar

**Le 10 septembre 1993, le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) a conclu avec la direction de l'Université un protocole d'entente qui met fin à plus de deux ans de négociation. La Loi 102 n'est pas étrangère à ce règlement qui a été entériné à l'unanimité par l'Assemblée générale du Syndicat.**

Madame Annie Méar, présidente du SGPUM, a tenu à souligner à l'Université que l'acceptation de ce protocole d'entente lui paraît être un pis-aller parce que le SGPUM avait initialement proposé à la direction de l'Université d'accepter le gel des salaires et de poursuivre les négociations comme le permettait l'article 13 de la Loi 102. Aussi, conclut-elle que «la partie patronale a choisi d'utiliser la Loi 102 pour se soustraire à son obligation de négocier», alors qu'il aurait pu en être autrement.

### L'histoire courte d'une longue négociation

«Le 25 août, rappelle Annie Méar, le SGPUM avait proposé à la partie patronale, dans un protocole d'entente, d'inclure dans la convention le gel des salaires et de continuer à négocier dans la mesure où l'Université l'acceptait également. Le lundi 30 août, l'Université refusait cette proposition et, le 31 août, le conseil syndical du SGPUM la relançait en adoptant un projet global de règlement qui avait été préparé pendant l'été par le Comité de négociation.

Ce projet déposé le 1er septembre à la table de négociation proposait une convention de trois ans se terminant le 31 mai 1996, incluant le gel des salaires jusqu'au 31 mai 1995, et comportait trois conditions, à savoir: que les professeurs soient reclassifiés selon les paramètres salariaux de l'Université Laval et de l'UQAM; que les dossiers des chercheurs soient considérés en priorité pour le recrutement des nouveaux professeurs dans les départements et; que tout amendement au régime de retraite de l'Université soit soumis à l'accord préalable du SGPUM.

La partie patronale a refusé cette proposition syndicale que l'on peut qualifier de minimaliste. Toutefois, elle nous a fait une contre-proposition et c'est là, lors d'une longue séance de

négociation qui s'est poursuivie les samedi 4 et dimanche 5 septembre, qu'on en est arrivé à s'entendre sur un protocole qui amende la convention collective en vigueur.»

Ce protocole modifie la con-

Annie Méar

vention, signée le 6 décembre 1988, en intégrant les accords conclus depuis les deux dernières années. En outre, la date d'échéance de la convention sera déterminée par la mise en vigueur de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal. Aussi, Annie Méar précise-t-elle qu'il ne s'agit nullement d'une nouvelle convention collective et, qu'en conséquence, c'est la convention signée en 1988 qui continue à s'appliquer avec les modifications apportées le 10 septembre 1993.

«On a signé ce protocole d'entente avec la partie patronale le 10 septembre et la raison pour laquelle on a pris cette voie, d'expliquer Annie Méar, c'est tout d'abord que l'on ne savait pas si la Loi 102 serait réellement mise en vigueur le 15 septembre. Un report ou un retrait de la Loi était encore envisageable à ce moment-là et l'on ne voulait pas s'imposer une prolongation de convention ou un gel des salaires, si jamais il y avait eu des modifications entre le moment où l'on signait ce protocole et la

**voir page 8: Le règlement à l'U de M**

# Correspondances

**Le député de Verdun,  
Henri-François Gauthier,  
parrain de la Loi 198, nous écrit:**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre intérêt bien tardif pour le projet de loi 198; ce projet de loi ayant été adopté en première lecture sous sa forme initiale en décembre 1991.

Depuis, il a cheminé en commission parlementaire sans qu'aucune des organisations de la FQPPU, pourtant très au fait de la réalité politique, ne manifeste le désir de se faire entendre en commission.

Certains articles de ce projet de loi ont pu être interprétés par d'aucun comme remettant en cause l'autonomie de corps constitués comme les universités ou les commissions scolaires. Tel n'était pas l'intention du légis-

lateur et il y aurait lieu de mieux préciser en troisième lecture.

Ce projet de loi se veut une contribution à l'assainissement des finances publiques au Québec en demandant, entre autre au secteur parapublic, un effort supplémentaire pour faire plus avec moins.

Je suis convaincu que vos organisations ne sauraient accepter de faire peser sur les épaules des générations qui nous suivent notre qualité de vie toute relative.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(8 juin 1993)

## En réponse au Député... Nobles motifs, mauvaises cibles

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre lettre du 8 juin au sujet du projet de loi 198 qui a été adopté depuis lors.

Je suis fort étonné, Monsieur le Député, que vous me remerciez de notre intérêt «bien tardif» pour ce projet de loi et que vous ajoutiez qu'aucune des organisations de la FQPPU n'ait manifesté le désir de se faire entendre en commission parlementaire sur le sujet.

Puis-je vous rappeler que dès le 11 juin 1992, mon prédécesseur à la présidence de la FQPPU, M. Michel M. Campbell, adressait en notre nom une lettre au Premier Ministre Bourassa au sujet de ce projet de loi, avec copies à Madame Lucienne Robillard, à M. Jacques Parizeau et à vous-même. Nous revendiquions alors le droit d'être invités en commission parlementaire pour y faire entendre notre position. Nous avons, le même jour, émis un communiqué de presse, résumant le contenu de notre lettre au Premier Ministre. Vous trouverez ci-joint copie de cette lettre et de ce communiqué.

Je ne sache pas que depuis lors nous ayons reçu une invitation à nous présenter en commission parlementaire au sujet du projet de loi 198. Il semble d'ailleurs que notre organisme ne soit pas le seul à avoir été privé du droit de participer à un véritable débat public sur ce sujet.

Dans une lettre adressée au Premier Ministre Bourassa, le 7 mai 1993, le président de la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités

du Québec (CREPUQ), M. Michel Gervais, constatait que «ce projet de loi n'a eu que peu d'écho dans le public et dans nos établissements et nous n'avons appris que tout récemment que ce projet était rendu si loin.» En ce qui concerne la FQPPU, je vous ai écrit le 11 mai dernier pour vous faire part de notre opposition à ce projet de législation, et vous informer de la résolution adoptée par notre Congrès à son sujet.

Notre intérêt pour votre projet de loi n'a donc pas été «bien tardif». Et nous continuons de penser que le processus suivi pour son élaboration n'a pas été démocratique.

D'autre part, bien que les pressions qui se sont, malgré tout, exercées sur vous au cours des dernières semaines, aient abouti à des amendements concernant les universités, nous estimons que l'adoption de votre projet par l'Assemblée nationale est déplorable.

D'aucune façon, cette loi ne peut contribuer à l'assainissement des finances publiques du Québec. Elle place au contraire les organismes publics qu'elle vise, devant de nouvelles situations intenable, génératrices de crises et de tensions néfastes. Prétendant invoquer de nobles motifs, elle frappe les mauvaises cibles.

Je vous réitère donc notre opposition à cette législation et vous prie d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,  
Roch Denis  
(18 juin 1993)

## Un nouveau courrier des lectrices et lecteurs

À compter de son prochain numéro, *Université* publiera les lettres qui lui seront adressées par ses lectrices et lecteurs.

Vous avez un commentaire à formuler, une idée à exprimer, vous souhaitez attirer l'attention des professeures et professeurs d'université sur un enjeu de l'heure ou proposer une prise de position sur tel ou tel sujet? Ecrivez-nous. Mais soyez bref!

Nous souhaitons publier le maximum de lettres recues. La longueur de chaque lettre ne devrait donc pas dépasser une page et demie à double interligne.

La rédaction

## Vous avez une annonce à faire passer ?

Afin de rendre service à ses lectrices et lecteurs à travers tout le Québec, *Université* ouvre une chronique d'annonces classées.

Maison à louer ou à échanger, recherche de collaboration pour un projet scientifique, offre de services? Si vous passez votre annonce dans *Université*, vous avez de bonnes chances de trouver preneur. Que vous soyez professeure ou professeur, représentant d'un syndicat de la FQPPU, ou membre à un autre titre de la collectivité universitaire, faites-nous parvenir votre annonce. Nous la publierons.

*Université* publiera aussi, à compter de son prochain numéro, les offres d'emploi provenant des établissements universitaires.

Pour plus d'informations sur ce nouveau service ou pour communiquer le texte d'une annonce, vous êtes prié de vous adresser à Pierre Jalbert, Journal *Université*, FQPPU, 4446, boul. Saint-Laurent, bureau 405, Montréal, H2W 1Z5, Télécopie: (514) 843-6928

## UNIVERSITÉ

Journal de la Fédération québécoise des  
professeures et professeurs d'université

Le journal est publié six fois l'an.  
Son tirage est de 8000 exemplaires.

FQPPU, 4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 405,  
Montréal, (Qc) H2W 1Z5  
Tél.: 514-843-5953 - Télécopieur: 514-843-6928

## UNIVERSITÉ VEUT S'AMÉLIORER

Deux ans après sa première parution, notre journal vient d'entreprendre un examen exhaustif de son contenu et de sa forme. Un comité de travail a été mis sur pied à cette fin qui est composé de Mme Annie Méar, deuxième vice-présidente de la Fédération et présidente du S G P U M, de M. M i c h e l Beauchamp, professeur à l'université Laval et vice-président du SPUL, et de Mme Armande St-Jean, membre du Comité sur les femmes en milieu universitaire et professeure à l'UQAM. Ces trois collègues sont spécialistes des communications. Ils se sont réunis déjà à deux reprises. Pierre Jalbert, agent d'information à la Fédération et le président Roch Denis participent aux travaux du comité. En plus du journal, le comité a commencé à discuter de la politique de communication et de relations publiques de la Fédération.

En ce qui concerne *Université*, le premier objectif visé est de revoir son contenu de façon à en faire un reflet plus dynamique de la vie professorale et universitaire québécoise. Au cours des prochains mois, le journal contiendra de nouvelles rubriques et de nouvelles chroniques. Nous publierons des dossiers sur les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés l'université, le travail professoral et la formation des étudiants et des étudiantes. Nous tenterons de donner un meilleur écho à l'action des syndicats dans les divers établissements. Nous ouvrirons nos pages aux professeurs et professeurs qui veulent prendre position et nous suivrons de près, bien évidemment, l'activité et les initiatives de la Fédération.

Comme vous le constaterez, un certain nombre de changements dans la forme et le contenu ont été apportés à la présente édition du journal. D'autres suivront au cours des prochains numéros. Si vous avez des suggestions, critiques et commentaires, n'hésitez pas à nous les communiquer.

La rédaction

# Les professeurs de l'École de technologie supérieure joignent les rangs de la Fédération

**L'Association des professeurs de l'École de technologie supérieure (APETS) vient de s'affilier à la FQPPU et, avant l'entrée en vigueur de la Loi 102, elle a conclu une entente avec l'École concernant la prolongation de la convention des professeurs. Cette entrevue fait part des commentaires du président de l'APETS, Kamal Al-Haddad, sur ces deux questions.**

**Université:** L'APETS vient de s'affilier à la FQPPU. Pouvez-vous nous faire part du cheminement qui a amené les membres de votre Association à prendre cette décision?

**Kamal Al-Haddad:** Il est normal pour un syndicat qui regroupe un petit nombre de professeurs de s'affilier à une fédération ou à une centrale syndicale. Les membres de l'APETS, après de longues discussions, ont décidé de s'affilier à une fédération syndicale parce qu'ils en sont venus à la conclusion qu'une telle affiliation leur donnerait de nombreux avantages. En assemblée générale, ils ont mandaté l'exécutif afin qu'il fasse des consultations auprès de certaines centrales ou fédérations syndicales. La CSN, la CEQ et la FQPPU ont été invitées à venir nous expliquer de quelles manières elles pensaient pouvoir défendre nos intérêts et notre mission. Suite à ces consultations et au rapport de l'exécutif, les membres ont choisi de s'affilier à la FQPPU pour une période d'un an. Cette courte période nous permettra de voir comment nous allons fonctionner et dans quelle mesure nous serons entendus dans la Fédération.

Nous avons choisi la FQPPU parce que cette Fédération regroupe les syndicats québécois de professeurs d'université, ce qui nous permet de croire qu'il sera plus facile de se comprendre entre nous. Nous partageons les mêmes soucis, le même travail et, surtout, nous avons la même mission sociale. Nous voulions également nous affilier à la FQPPU pour avoir accès aux services juridiques et de base, à la documentation et à toute l'information que détient la Fédération, sachant que les syndicats de professeurs y sont affiliés.

**Université:** D'après vous, quel est le rôle que doit jouer une fédération de professeurs et professeurs d'université?

**Kamal Al-Haddad:** Nous souhaitons que la FQPPU, qui a la force du nombre, représente publiquement les professeurs et fasse en sorte que notre métier soit revalorisé. Il faut qu'elle nous aide à améliorer nos conditions de travail, qu'elle fasse connaître à l'ensemble de la population et aux gouvernements nos besoins réels qui sont différents de ceux des autres secteurs de

l'enseignement et qu'elle défende nos positions auprès des gouvernements. Je souhaite ardemment que la Fédération travaille fort à la réalisation des objectifs ci-avant énoncés.



**Kamal Al-Haddad**

**Université:** Vous venez de terminer la négociation de votre convention collective avec l'ETS. Quels sont les faits saillants de votre nouveau contrat de travail? Quel bilan faites-vous de cette négociation?

**Kamal Al-Haddad:** Je crois que la brève expérience de «négociation», si l'on peut employer ce terme, qui s'est déroulée en accéléré avant l'entrée en vigueur de la Loi 102, a été positive. L'assistance juridique et technique que nous avons eu de la part de la Fédération par Me McManus, a été bénéfique. Elle nous a permis, entre autres, d'être au courant de l'état des négociations et des conventions signées dans les autres universités québécoises.

Notre marge de manoeuvre pour signer les lettres d'entente était très restreinte. Nous n'avons pas vraiment négocié la convention collective même si nous avons signé ces lettres. Nous avons discuté de quelques points qui étaient d'intérêt commun pour les parties et qui, pour certains d'entre eux, n'étaient pas régis formellement par la convention.

Nous avons obtenu, notamment, au plan de la reconnaissance du syndicat, que l'École nous fasse parvenir après le début de chaque session, la liste des professeurs et leur statut, des titulaires des cours ou des co-titulaires, ainsi que la répartition des tâches d'enseignement pour chaque département. En ce qui concerne les fonctions des

professeurs, l'École accorde des déagements partiels d'enseignement au directeur d'un groupe ou laboratoire de recherche, au directeur d'un programme de maîtrise, au directeur adjoint du département/programme et au professeur reconnu comme nouveau chercheur par le FCAR. La convention collective 1990-1993 est également prolongée jusqu'au 31 mai 1995.

Par rapport au renouvellement de notre convention collective, nous restons sur notre faim, car nous avons beaucoup de points à discuter. Notre convention a besoin de modifications et d'une mise à jour.

Malgré les résultats que l'on vient d'obtenir, il faut reconnaître que la Loi 102 nous a empêchés d'avoir une vraie négociation couvrant l'ensemble des clauses de notre convention collective.

**Université:** Monsieur Al-Haddad, pouvez-vous brosser, pour le bénéfice des lectrices et lecteurs d'*Université*, un tableau de l'APETS? Par exemple, depuis quand l'Association existe-t-elle? Combien de membres en font partie? Dans quels champs de la connaissance professent-ils?

**Kamal Al-Haddad:** Notre association a été créée en 1978 alors que l'École était constituée de trois départements. À cette époque, on comptait 18 professeurs et une part d'entre eux n'était pas membre de l'APETS; l'adhésion n'y était pas obligatoire. En 1979, l'Association a négocié un premier protocole d'entente qui était similaire à celui des cadres des universités et qui régissait notre contrat de travail avec l'École. Cette première entente a été signée en 1980. À partir de là, les professeurs ont réalisé la faiblesse de ne pas être constitués en syndicat. En 1982, une demande à cet effet a été formulée au commissaire du travail. Cette demande avait l'appui de l'ensemble des professeurs. Ils voulaient leur propre syndicat! Ça fait maintenant 11 ans que nous existons. Si l'on fait le portrait de notre Association, je vous dirai qu'on est passé de 20 à 75 professeurs réguliers à temps plein. Notre membership a été multiplié à peu près par quatre. D'ici cinq ans, le nombre de professeurs devrait passer pratiquement

**voir page 8: L'APETS s'affilie**

# Une enquête menée à l'université Laval

## Les professeurs et professeurs ne vivent pas dans une tour d'ivoire

*Au mois de septembre, le Syndicat des professeurs et professeurs de l'université Laval a rendu publics les résultats d'une enquête sur le lien entre les professeurs et professeurs et la société.*

*Menée par un comité du SPUL auprès de nos collègues de l'université Laval, cette enquête présente plusieurs résultats intéressants qui contredisent l'idée selon laquelle les professeurs d'université vivraient repliés dans leur tour d'ivoire. En fait, même s'il est reconnu dans l'évaluation que l'on fait du travail professoral, le service aux collectivités demeure une de ses composantes essentielles. L'enquête du SPUL le démontre.*

*Voici le communiqué du Syndicat qui résume les résultats de l'enquête.*

*On peut se procurer le document du SPUL en en faisant la demande à madame Josiane F. Hamers, professeure au département de langues et de linguistique et membre de l'exécutif du SPUL.*

88,9% des professeur/e/s de l'université Laval ont des liens de nature professionnelle avec des organismes autres que l'Université et y consacrent, en moyenne, 244 heures par année, soit l'équivalent de six semaines. Ces liens génèrent des activités qui constituent un apport important à la société pour des coûts peu élevés car elles ne sont guère rémunérées. De fait, les professeur/e/s réalisent en moyenne un mois de travail gratuit pour ces organismes.

C'est du moins ce qui ressort des réponses fournies à un questionnaire portant sur les liens que les professeur/e/s entretiennent avec la société par leurs activités professionnelles, c'est-à-dire indépendamment des liens académiques découlant de leur enseignement, de leurs recherches ou de leurs publications. Les activités retenues furent les suivantes: des entrevues, des articles dans des quotidiens ou des périodiques, des conférences publiques, des mémoires ou des avis, des consultations, des enseignements en dehors du milieu universitaire, des présentations artistiques et la participation ou la collaboration avec des organismes pour des activités diverses dont la recherche. 39% des membres du SPUL (509 sur 1305) ont répondu à ce questionnaire, ce qui a permis de constater que les professeur/e/s réalisent en moyenne 4,3 activités de nature diverse. Ces répondant/e/s reflètent très bien les caractéristiques des membres du SPUL, soit la proportion d'homme et de femme, l'appartenance facultaire, le rang académiques et l'âge.

Si les articles pour les quotidiens et les revues sont parfois proposés, parfois sollicités, la très grande majorité de ces activités découlent de sollicitations faites auprès des professeur/e/s par un nombre varié d'organismes, notamment des organismes gouvernementaux, des ministères et des corporations. De ces organismes, très peu offrent des gains monétaires aux professeur/e/s. À vrai dire, en réalisant ces activités, 40% des professeur/e/s ne sont pas rémunéré/e/s et, parmi ceux et celles qui le sont, la plupart, soit 59%, reçoivent un cachet symbolique. Pour 63,3% d'entre eux ou d'entre elles, ces activités entraînent même des déboursés de leur part. Qui plus est, en réalisant ces activités, seulement 7,6% des professeur/e/s

le font à l'intérieur de leur horaire normal de travail. 37,6% les réalisant en dehors de cet horaire, les autres, soit 54,8%, à l'intérieur comme à l'extérieur de cet horaire. En d'autres termes, ces activités ressemblent plus à du temps supplémentaire non rémunéré.

La réalisation de ces activités est présente à des degrés divers dans toutes les facultés, exception faite de la production artistique. Il y a une participation de même intensité dans chacune des facultés pour la production de mémoires et avis, la réalisation de consultations et la présence en tant que membre d'un organisme. On note cependant qu'il y a deux facultés, les facultés de Sciences et génie et de Sciences de l'agriculture et de l'alimentation, où la collaboration en recherche ressort davantage, une, la faculté des Sciences sociales, où les entrevues, les débats et les conférences publiques sont privilégiées et une autre, la faculté des Sciences de l'éducation, où c'est l'enseignement hors université qui prime. Ces accents correspondent, somme toute, aux caractéristiques propres aux disciplines regroupées au sein de ces facultés.

En analysant les réponses sous l'angle du sexe, de l'âge et du statut académique, il ressort que les professeurs ont une prestation semblable à celle de leurs collègues masculins mais sont moins rémunérées et ont davantage de frais non remboursés, ce qui peut s'expliquer en grande partie par leur présence plus forte dans certaines disciplines. L'âge est cependant plus révélateur. La production de ces activités atteint un maximum entre 45 et 49 ans mais demeure quand même importante en début comme en fin de carrière. Comme l'âge n'est pas indépendant du statut académique, les professeur/e/s titulaires ressortent comme les plus grands producteurs ou les plus grandes productrices de ces activités, suivi/e/s des agrégé/e/s et des adjoints ou adjointes.

La faible participation, voire l'absence de participation est le fait d'un petit nombre de professeur/e/s qui, en majorité, demeurent intéressé/e/s à réaliser de telles activités. De fait, seule une infime minorité s'est déclarée ne pas être intéressée à ce genre d'activités. En réalité, ce sont davan-

tage les caractéristiques de la charge de travail que réalisent les jeunes professeur/e/s qui influent sur leur prestation actuelle en regard de ces activités.

Menée sous l'égide du Comité des affaires académiques et institutionnelles

(CAAI) du SPUL, cette enquête montre aussi que ces liens sont perçus par les professeur/e/s comme faisant partie de leur tâche. Dès lors, augmenter ces autres tâches aurait pour conséquence de les couper de la société et de les enfermer dans une tour d'ivoire.

Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université Laval  
Comité des affaires académiques et institutionnelles (CAAI)

### Enquête sur le lien entre les professeur-e-s et la société

Les membres du CAAI  
Josiane F. Hamers, Langues et Linguistique  
responsable de la rédaction du rapport  
Pierre-Charles Morin, École de psychologie  
Michel Pigeon, Génie civil  
José-Luis Thénon, Littératures.

## Qualité de vie au travail

### chez les professeurs et professeurs de l'UQAM

Le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAM a fait réaliser en 1992 une enquête sur la qualité de vie au travail, et les question du stress et de l'épuisement professionnel chez les professeurs d'université. L'enquête a été menée sous la responsabilité scientifique du professeur Marc Blais du département de psychologie

de l'UQAM auprès de l'ensemble des professeurs et professeurs de cette université. Les résultats viennent d'en être rendus publics à l'UQAM.

Nous les résumerons de manière détaillée dans le prochain numéro d'*Université*.

### Qualité de vie au travail, santé et bien-être chez les professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal

Rapport final  
soumis au  
Syndicat des professeurs et professeurs  
de l'Université du Québec à Montréal

Marc R. Blais et  
Lise Lachance

Laboratoire de motivation  
et de qualité de vie  
Département de psychologie  
Université du Québec à Montréal

## Le portrait des universités québécoises

L'année académique 1993-1994 est pleine d'espoir pour le monde universitaire: 8519 professeures et professeurs accueillent environ 250 000 étudiantes et étudiants. Les femmes forment 58,6% de la population étudiante et les hommes 41,4%.

Ces chiffres sont valables pour le premier cycle universitaire qui comprend 83% de l'effectif étudiant. Aux autres niveaux d'étude, la proportion des hommes est plus élevée. Au second cycle, on compte 50,9% d'hommes et 49,1% de femmes. Au troisième cycle, les hommes représentent 63,7% de l'ensemble des étudiantes et des étudiants.

En outre, 22,8% des étudiantes et étudiants sont inscrits en sciences administratives, 6% en sciences de la santé, 5,6% en sciences pures, 11,2% en sciences de l'éducation, 18,8% en sciences humaines, 6,5% en lettres, 3,5% en arts et 2,3% en droit. Enfin, le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers devrait connaître une légère hausse par rapport à la dernière année académique où l'on en comptait 10127 dans les universités québécoises.

## Le chômage frappe peu les titulaires d'un doctorat

Le chômage est presque inexistant chez les détenteurs d'un doctorat au Québec. L'an dernier, le taux de chômage était de 2,8%. La situation socio-économique a eu peu d'incidences sur leur embauche. Ce chômage inexistant pourrait s'expliquer par le fait que le Québec produit moins de diplômés de haut savoir que l'Ontario et qu'ailleurs en Amérique.

De plus, les universités québécoises prévoient remplacer, d'ici l'an 2000, la moitié de leurs professeures et professeurs. Rappelons que sur 51254 diplômés universitaires décernés par les universités du Québec en 1992, seulement 827 étaient de doctorat. La plupart des docteurs trouvent un emploi dans les deux années suivant leur diplomation et 86% d'entre eux ont un emploi à plein temps dans le domaine où ils ont étudié.

À mes yeux, la nécessité d'actions concertées n'a jamais été si importante ni si impérieuse qu'elle ne l'est maintenant pour les professeurs d'université. Notre vie intellectuelle en dépend. Notre vie tout court. Mais qui dit actions concertées dit regroupement représentatif et vivant.

Au cours des années cinquante et soixante, nous avons à tour de rôle découvert la nécessité de nous donner des instances collectives nous permettant de parler d'une seule voix à nos recteurs respectifs; parler d'une seule voix, c'était alors, croyions-nous, entreprendre des «conversations» raisonnables entre «collègues»; nous les avons imaginées, ces conversations, et souvent d'ailleurs nous les menions comme des dialogues autour de la table d'une famille bien élevée.

Mais, surprise: le ton montait progressivement dans ces familles bien élevées, le langage et les intérêts se révélaient différents (pas encore opposés) entre d'une part des recteurs qui se souciaient de plus en plus de «passer pour de bons administrateurs aux yeux de Québec» et d'autre part des professeurs qui découvraient l'urgence de travailler à l'organisation de leur profession.

Au cours des années soixante-dix, plusieurs parmi nous ont senti le besoin de transformer leur association de professeurs en syndicat. Et un certain regroupement inter-universitaire s'est ébauché entre quelques associations de professeurs d'université «non UQ» tandis que les syndiqués «UQ» rejoignaient dans des centrales les enseignants d'autres niveaux.

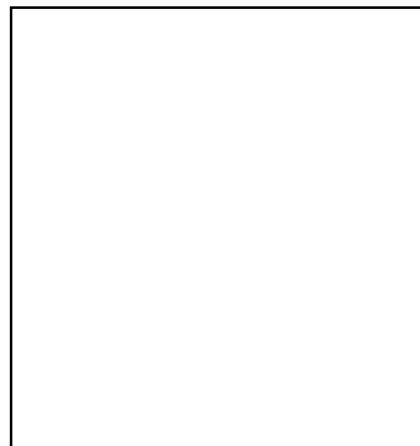
Parallèlement, l'État, qui avait longtemps traité à la pièce avec chaque recteur en combat singulier formulait des règles de gestion des universités. De leur côté les administrateurs universitaires se regroupaient dans la CREPUQ et l'AUCC. On se parlait de moins en moins autour de la table de famille de l'université locale. «Ils» parlaient de plus en plus «à Québec», «à Ottawa» et entre eux. Nous nous parlions un peu mais nous étions regroupés dans une fédération à géométrie variable et notre cohésion laissait toujours à désirer; en fait, nous ne faisons que réagir à la pression venant des administrateurs locaux eux-mêmes pressés par les ministères responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche dont nous nous sommes mis à dépendre totalement.

Puis nous avons été entraî-

## TRIBUNE LIBRE

### «LET US STOP THE MACHINE\*»

par  
**Marie-Andrée Bertrand**  
professeure à  
l'École de criminologie de  
l'Université de Montréal



Marie-Andrée Bertrand

nés au début des années '80, lors des Ateliers Laurin, à l'occasion des coupures qui suivirent, et dans la séquence tourbillonnante des ministères et des ministres d'état, de la culture, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation, dans une relocalisation successive de l'autorité et du pouvoir s'éloignant de plus en plus du concept et de la réalité même des universités, les noyant dans des tous informes, sans âme. Un virage historique, terrible dans ses conséquences, couronné si l'on peut dire par les Ateliers Laurin où nous nous sommes présentés en rangs désunis (les «uqistes» connaissaient à peines les «fapuqiens») et durant lesquels fonctionnaires et ministres se sont plu à allumer les conflits entre étudiants et professeurs, entre professeurs et administrateurs (avec des succès variables cependant). Ces dramaturgies furent l'occasion d'une confrontation dont nous devons sortir humiliés, avec une image à jamais modifiée.

La situation pouvait difficilement se détériorer davantage, nous semblait-il, mais elle était si mauvaise que nous avons tenté de plusieurs façons de nous faire les promoteurs de notre propre métier, les redresseurs de notre image. Avec des succès très relatifs.

Toutefois, comparées à ce que nous connaissons maintenant les périodes précédentes apparaissent comme des jardins d'Éden.

Ce qui me paraît caractéristique, nouveau et plus menaçant que tout ce qui a précédé, dans ces années 1990, c'est l'étendue et l'emprise totale des cultures et modes de gestion gouvernementaux et rectoraux sur notre mode de vie et notre travail. C'est le normage complet. Au cours de séjours de durées

importantes dans plusieurs universités européennes, j'ai constaté que la volonté des gouvernements de «normer» les universitaires est un phénomène endémique en occident.

Mais il me semble que nous allons vers le record mondial en ce domaine. Tout, absolument tout, dans notre productivité fait l'objet d'inspection et de pressions vers un rendement optimal et maximal. Rien n'échappe au contrôle budgétaire, depuis le nombre de crayons mis «gratuitement» à notre disposition jusqu'à la possibilité de prolonger un séminaire de quinze minutes car l'un des mécanismes les plus normants de nos universités en ces années '90 s'appuie sur la gestion des locaux laquelle détermine la durée et la répartition des cours. Rien ni personne, n'échappe à la mesure et aux pressions vers la productivité. Nous sommes conduits et mesurés par ordinateur, ce qui exclut raisonnement, correction et droit à la différence. Notre production de chercheurs, de directeurs de thèses et mémoires, d'enseignants, notre activité socio-politique reliée à notre compétence professionnelle, notre participation aux fonctions de l'institution, sont normées (nombre normal de publications, nombre normal de comités, nombre normal de direction de thèses et mémoires, durée normale des études supérieures) et optimisées, puis informatisées.

Deux conséquences à ce mode de gestion qui origine bien sûr d'une conception de l'université et de l'universitaire comme machines à produire des diplômés et à générer des fonds de recherche: de moins en moins de vie intellectuelle, pas d'espace pour l'exercice et la pratique des solidarités.

Il faut arrêter la machine. Notre vie en dépend.

Mais arrêter la machine, cela suppose un «nous» («let us stop the machine») réel, actif. Seul l'exercice actif de la solidarité peut nous permettre d'échapper au rouleau compresseur, de rester en vie intellectuelle.

La nouvelle mission d'un regroupement de professeurs d'université? Assurer le droit à la différence, à la créativité, à l'originalité. Le droit à la vie, quoi!

\* Cri de ralliement des étudiants de l'Université de Berkeley en 1964 lors du *Free Speech Movement*.

# La disparition du Conseil des universités est une perte pour le système universitaire et pour la démocratie

**Entrevue avec Christine Piette,  
professeure à l'université Laval,  
vice-présidente à la FQPPU et  
ex-membre du Conseil des universités**

**par Pierre Jalbert**

**Après 25 ans d'activités, le Conseil des universités est aboli et il y a transfert de certains de ses mandats au Conseil supérieur de l'éducation. Il est évident que cet organisme ne pourra mettre toutes les ressources nécessaires, tant financières qu'humaines, à la poursuite des recherches qui permettraient une meilleure compréhension des universités québécoises et une meilleure évaluation de leurs besoins futurs.**

*Université: À titre d'ex-membre du Conseil des universités, déplorez-vous cette décision gouvernementale et quelles conséquences croyez-vous que cette décision aura sur l'avenir des universités québécoises?*

**Christine Piette:** La FQPPU a dénoncé cette abolition lors de son Congrès de mai et tous s'accordent à voir dans la disparition du Conseil la perte d'un acteur majeur dans le débat public sur les universités.

À titre d'ex-membre, j'ai pu voir de près pendant cinq ans le fonctionnement de ce Conseil, son influence sur le gouvernement, en particulier au plan du financement, et son poids sur le développement d'un système universitaire au Québec et sa coordination.

Il jouait un rôle irremplaçable à un triple égard comme lieu privilégié d'un discours critique indépendant et sur le gouvernement et sur les institutions universitaires. En second lieu, par le caractère public de ses avis et interventions qui obligeait ces deux parties à une reddition de compte au moins minimale et, finalement, par la fonction d'intermédiaire qu'il remplissait entre les instances gouvernementales et les universités.

La dernière personne à avoir présidé le Conseil des universités, Christiane Quérido, identifie on ne peut mieux l'impact de sa dissolution. J'endors ses conclusions parues en éditorial de la revue *Interface* en mai 1993. Elle dénonçait la disparition de toutes les obligations de consultation d'un organisme indépendant qu'imposait au ministre la Loi du Conseil: 1- sur le développement de l'enseignement et de la recherche universitaire; 2- sur les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des universités; 3- sur la répartition des subventions entre établissements; 4- sur les projets de nouveaux programmes.

Elle déplorait, en outre, la disparition d'un éclairage indépendant et critique sur les politiques gouvernemen-

tales et le fonctionnement des universités; la réduction sensible de la place des universités dans le débat public; l'établissement de modes de rapports directs entre le gouvernement et les universités; de même que le risque d'un contrôle beaucoup plus étroit du gouvernement sur les universités surtout en matière de financement.

Le type de crédibilité qu'avait le Conseil reposait sur sa situation d'intervenant neutre, sur la sérieux de ses analyses et sur la pondération de ses avis. Il forçait la rigueur dans la création des programmes d'enseignement et la transparence dans l'attribution par le gouvernement des subventions aux universités. Il y a fort à craindre qu'avec les coudees franches que ce dernier vient de se donner, l'arbitraire s'installe et qu'on revienne 25 ans en arrière.

Le gouvernement vient en effet, par ce geste de dissolution du Conseil des universités, de se donner toute la marge de manoeuvre pour gérer seul le quotidien des universités, car ce que rapatrie le Conseil supérieur de l'éducation, n'est que ce qu'il avait déjà dans sa mission (sa loi n'étant pas modifiée), c'est-à-dire la réflexion à moyen et à long terme sur l'ensemble du système d'éducation. Comme l'enseignement supérieur n'est qu'une fraction de son mandat et qu'il vient d'hériter du même coup du collégial, avec très peu de ressources supplémentaires, il est évident qu'il ne pourra consacrer beaucoup de temps et d'énergie au système universitaire. La réflexion et, par conséquent, le débat public sur les universités seront nécessairement marginalisés à l'avenir. Le Conseil supérieur de l'éducation n'est pas et ne peut être le Conseil de l'enseignement supérieur.

On ne peut penser par ailleurs que la CREPUQ remplacera le Conseil des universités dans son rôle critique. Il s'agit d'un intervenant qui a des intérêts à défendre et dont la voix ne s'est pas élevée très fort contre l'abolition du Conseil. Celle-ci lui conviendrait-elle?

En l'absence d'intermédiaire et d'arbitre, chacune de ses institutions sera forcément engagée (et l'est déjà) dans un lobbying individuel auprès du gouvernement pour ses intérêts propres. On ne peut donc guère s'attendre à ce que cet organisme prenne des positions collectives fortes face au gouvernement. C'est là que la FQPPU peut et doit prendre une place importante. Dans le duel face à face qui oppose maintenant directement universités et gouvernement, la direction des universités ne doit pas être la seule voix émanant des institutions. La Fédération a aussi des intérêts à défendre et n'est pas neutre, mais elle est peut-être plus à même de jouer un rôle critique car elle ne négocie pas avec le gouvernement. Elle sera vraisemblablement la seule à pouvoir exercer sa liberté d'expression sans restriction face aux choix ponctuels du gouvernement vis-à-vis des universités.

On peut par ailleurs se demander si les nouveaux rapports entre universités et gouvernement passeront comme pour les cégeps, par une commission d'évaluation dotée de budgets importants?

Je préfère de beaucoup le mode de relations que suscitait le Conseil. Il apparaît plus fécond et plus efficace quant au débat public et à la reddition de comptes du gouvernement et des universités.

\*\*\*

*Dans son dernier rapport intitulé: Les enjeux du système universitaire québécois, le Conseil des universités affirme que l'accessibilité est un objectif que le système universitaire québécois a atteint et que ce système doit maintenant répondre à des besoins nouveaux liés aux exigences de développement socio-économique, à la compétitivité à l'échelle internationale et à l'éclosion des savoirs.*

**Université: Êtes-vous d'accord avec ces affirmations du Conseil?**

**Christine Piette:** La façon de poser la

question m'apparaît un peu trop tranchée, car elle enferme la discussion dans un faux dilemme. Le Conseil lui-même est un peu plus nuancé.

Il ne s'agit pas de dire que par le passé le seul objectif du système universitaire a été l'accessibilité et que dans l'avenir il devrait être ou non de répondre aux exigences du développement socio-économique, de la compétitivité à l'échelle internationale et de l'éclosion des savoirs. C'est mal poser le problème.

Le Conseil lui-même reconnaît que les trois derniers objectifs ont déjà fait l'objet d'efforts importants à l'intérieur des universités. Il ne ferme pas non plus la porte à ce que l'accessibilité ou du moins certaines de ses formes demeurent une fin à poursuivre. Il voit cependant qu'un transfert de priorité devrait s'effectuer entre l'accessibilité et les autres impératifs, en particulier, par le truchement du financement gouvernemental aux institutions.

Je crois qu'il a en partie raison et que le plus gros du développement quantitatif des universités est réalisé. Le nombre des institutions universitaires est aussi près d'un plafond. Il est aussi vrai qu'un financement axé principalement sur l'augmentation des clientèles a eu certains effets pervers sur le développement des universités, entre autres, par la multiplication anarchique des chargés de cours. Le transfert de priorité de l'accessibilité à d'autres objectifs est envisageable et sans doute souhaitable à la condition qu'il ne laisse pas tomber tous les incitatifs à l'accessibilité. Une analyse fine du Conseil supérieur de l'éducation, analyse qui va au-delà des indicateurs larges utilisés par le Conseil des universités, démontre en effet que la population québécoise n'a pas effectuée tout le rattrapage nécessaire quant à l'accès aux études supérieures à la fois dans certaines régions et chez les francophones. De plus, on retrouve encore au Québec une proportion moindre de diplômés des trois cycles qu'en Ontario, par exemple.

Par ailleurs, vers quels autres objectifs ce transfert de priorité doit-il se faire? Les trois objectifs indiqués par le Conseil sont fondamentaux. La façon dont il les envisage incite cependant beaucoup trop les universités à mettre l'accent sur les retombées concrètes, utilitaires et pratico-pratiques qu'attend le milieu socio-économique. Il y a bien quelques coups de chapeau à la recherche libre dans le rapport, mais on insiste démesurément sur les besoins immédiats et à court terme, car c'est cela que souhaite le milieu. Mettre l'université au service de la société n'implique pas

## Le Conseil a livré son testament politique

**Le Conseil des universités vient d'être aboli et pour souligner cet événement, il a publié au cours de l'été ce que l'on peut considérer comme son testament politique. Il s'agit d'un document d'une quarantaine de pages intitulé *Les enjeux du système universitaire québécois*. Son contenu dense et articulé présente une vision forte de l'université; une vision qui, tout de même, soulève de nombreuses interrogations. Pour discuter du rapport du Conseil, Christine Piette, première vice-présidente de la FQPPU, a bien voulu accorder une entrevue à *Université* dont on lira le compte rendu ci-contre. Madame Piette, professeure à l'Université Laval, a déjà été membre du Conseil.**

P.J. - Dans *Les enjeux du système universitaire québécois*, le Conseil livre ses réflexions sur ce qu'il croit être l'essentiel pour assurer la continuité du développement de l'université québécoise.

La redéfinition des rapports entre l'université et la société est au coeur de ses réflexions et la formation professionnelle y apparaît comme une préoccupation majeure. Il présente les enjeux qui confrontent l'université tant en ce qui concerne l'enseignement, la recherche que le financement.

Le Conseil tire des conclusions lourdes de conséquences pour l'avenir de l'université québécoise. Il appelle à un renouvellement profond de notre vision de son rôle social et scientifique. Il considère que «*le système universitaire est en voie d'être modifié par des forces qui lui sont davantage externes et qui produisent une rupture dans son évolution*» et que «*la prépondérance des besoins de formation professionnelle, la forte poussée de la compétitivité internationale en recherche et les contraintes financières sérieuses ont des effets cumulatifs qui tissent la trame de fond constituant l'avenir prévisible dans lequel évolueront les universités*».

Pour l'enseignement, il est question d'accroître la qualité de la formation par l'amélioration des chemine-

ments, la réussite des études et l'adaptation de la contribution du personnel enseignant. Le rapport déclare que: les universités devraient développer une sensibilité plus grande à l'endroit des compétences pédagogiques des professeures et professeurs et des chargées et chargés de cours; les stratégies d'embauche et de promotion des professeures et professeurs visent avant tout le développement du troisième cycle et ne prennent pas assez en compte les besoins de formation professionnelle et, enfin; dans plusieurs établissements et dans plusieurs domaines, la proportion de chargées et chargés de cours est trop lourde. Ces derniers ne devraient faire qu'une contribution d'appoint à l'enseignement universitaire.

Il souligne également la nécessité de préserver le caractère propre de la recherche universitaire par l'affirmation de sa pertinence sociale et l'amélioration de sa compétitivité au niveau international. À cet effet, le Conseil est «*partisan d'un rapprochement entre le milieu de la recherche universitaire et les milieux industriel et social*». En outre, il suggère que la force compétitive de la recherche québécoise devrait «*s'appuyer à l'avenir sur des stratégies de ciblage et de concentration des efforts, en capitalisant sur les économies d'échelle et surtout sur la synergie des regroupements*».

Le document du Conseil traite

aussi des contraintes financières qui pèsent sur l'université, des limites du financement gouvernemental des institutions et de la nécessité de surmonter ces contraintes par la redéfinition des finalités et des modalités du financement. Il semble bien, selon le rapport, que le mode actuel de financement fondé sur le nombre de la clientèle étudiante comporte des effets pernicieux, entre autres, la multiplication des programmes et ce, même s'il n'est pas acquis que le gain financier en fonction du nombre d'inscriptions est suffisant pour couvrir les coûts réels. D'autre part, soutient l'organisme, il faut laisser une plus grande marge de manoeuvre aux établissements pour qu'ils fixent le niveau des droits de scolarité et trouvent d'autres sources de financement que celui en provenance du gouvernement.

Enfin, le Conseil considère que le financement public devrait être lié en partie aux résultats d'évaluation des programmes, surtout aux cycles supérieurs, à l'amélioration de la diplomation et de l'apprentissage des étudiants. Il est donc question ouvertement d'imputabilité des établissements et du rendement des professeures et professeurs, et sur ce plan, le rapport du Conseil des universités donne son aval à des orientations qui sont actuellement favorisées par les politiques gouvernementales.

### Christine Piette

qu'on nie sa mission vis-à-vis la recherche fondamentale ni qu'on la place sous le contrôle d'impératifs et de modes de financement qui risquent fort de brimer son autonomie. Ce n'est pas parce qu'au Québec la recherche et développement (R-D) sont moins présents qu'ailleurs que l'université doit se substituer.

\*\*\*

*Le Conseil affirme que la contribution du personnel enseignant sera déterminante dans l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité de la formation. Trois éléments lui apparaissent particulièrement importants à retenir dans le but d'améliorer la formation: accorder une attention plus soutenue des universités à l'endroit des compétences pédagogiques des professeures et professeurs qui seront engagés; restreindre à une contribution d'appoint la contribution des chargés de cours et; enfin, élaborer des stratégies d'embauche et de promotion qui prennent en compte, en plus des compétences à la recherche, les besoins de formation professionnelle.*

**Université: Croyez-vous que cette vision du Conseil peut vraiment favoriser l'amélioration de la qualité de la formation ?**

**Christine Piette:** Il est intéressant que le Conseil des universités reconnaisse le lien entre le corps professoral et la qualité de la formation. La direction des universités a parfois tendance à l'oublier!

Que des mesures soient envisagées pour améliorer la compétence pédagogique des professeures et professeurs et que des exigences soient posées à cet égard: qui pourrait s'y opposer? C'est important, urgent et réalisable dans un contexte où la moitié du corps

professoral sera à remplacer dans les prochains dix ans. Que la contribution des chargés de cours soit réévaluée est aussi tout à fait pertinente et à encourager.

Que les besoins de formation professionnelle soient mieux pris en charge comme le souhaite le rapport est beaucoup plus ambigu, car, nulle part, il ne définit ce qu'il entend par là. Plusieurs mentions du texte semblent indiquer qu'il s'agit de rendre la formation plus pratique et les diplômés plus immédiatement opérationnels. Cette idée revient très et trop régulièrement dans le rapport. Si les entreprises et organismes veulent des employés opérationnels, ils auront un personnel à formation étroite et peu polyvalente. C'est aux entreprises à donner sur place la formation plus près du travail quotidien dont elles ont besoin. Les universités doivent se battre pour dispenser une formation plus théorique, ou plus globale, reposant sur des principes de fonctionnement plutôt que sur des recettes. L'université n'est pas une école professionnelle et ne doit pas le devenir. C'est là un bien vieux débat que je croyais clos. Les propos du

Conseil sont flous à cet égard et ne reposent sur aucune définition de ce qu'est une «formation professionnelle».

\*\*\*

*Le Conseil propose, en ce qui concerne la recherche universitaire, un changement de cap majeur qui consiste à procéder à des regroupements et à des concentrations de ressources qui devraient permettre aux chercheuses et chercheurs québécois de se hisser et de se maintenir dans les circuits internationaux de recherche. Cette nouvelle stratégie implique que tous les domaines de recherche ne pourront être couverts et que tous les établissements ne pourront y participer au même titre.*

**Université: Que pensez-vous de cette proposition?**

**La concentration des ressources et la sélection des domaines de recherche qui découleraient de la mise en application de la vision de la recherche du Conseil peuvent-elles, à votre avis, conduire à une hiérarchisation des établissements universitaires?**

**Même si le Conseil reconnaît l'utilité**

**de la recherche libre, croyez-vous que sa vision générale de l'organisation de la recherche universitaire concorde avec cette reconnaissance?**

**Christine Piette:** On peut d'abord préciser que les regroupements et concentrations de ressources sont déjà engagés depuis au moins 10 ou 15 ans, car ils sont au coeur de la politique des organismes subventionnaires. Le FCAR en particulier (et même déjà à l'époque le FCAC) pousse en ce sens par les actions structurantes, et les critères de subventions aux centres et aux équipes. Indépendamment de l'avis du Conseil des universités, cette politique est d'ailleurs déjà annoncée comme devant s'accroître à partir de septembre 1994. La recherche individuelle n'est plus subventionnée par le gouvernement du Québec depuis déjà plusieurs années. Ce n'est donc pas quelque chose de neuf.

Effectuer des choix et adopter des priorités s'avèrent souhaitable dans un petit pays qui dispose de relativement peu de ressources à investir, et cela n'aboutit pas nécessairement à une **voir page 10: Le Conseil des universités**

### suite de la page 3: L'APETS s'affilie

à 100 professeurs réguliers. Ça vous donne une idée des progrès de l'ETS.

D'ailleurs, pendant la même période, on est passé de 600 étudiants à approximativement 2200. Comme vous pouvez le constater, le nombre d'étudiants a monté en flèche. Il en est de même du nombre de subventions de recherche obtenues par les professeurs ainsi que de celui des commandites industrielles. Il faut dire que le programme de stages en entreprise de l'École, qui est unique sur l'Île de Montréal, a beaucoup

de succès. Les professeurs s'y impliquent beaucoup, ce qui a pour effet d'attirer les industries et de faire en sorte qu'elles donnent des commandites pour développer notamment de nouveaux produits.

L'École peut, depuis 1990, émettre des diplômes d'ingénieur. L'accréditation de l'École a été demandée en 1988 auprès du Comité canadien de l'accréditation qui détermine si une institution décerne des diplômes de technologues ou d'ingénieurs. Le nom-

bre de crédits d'enseignement est passé de 72 à 105 et les membres de l'APETS ont beaucoup contribué à cette augmentation. Il s'agissait là d'une condition préalable à la reconnaissance de l'ETS par le Comité.

Les membres de l'APETS sont très heureux d'avoir accompagné l'École dans cette démarche qui n'aurait pas réussi sans leur apport. Tout le monde en bénéficie actuellement: les étudiants, les professeurs et la direction de l'École.

Me Richard McManus de la FQPPU

### suite de la page 1: Le règlement à l'U de M

suite des événements liés à la Loi 102. D'autre part, ce choix nous permet de recommencer à négocier dès que cette Loi nous le permettra.»

Annie Méar conclut tout de même que la résolution de cette négociation aura su éviter le pire aux membres du SGPUM. C'est que les demandes patronales ont toutes été battues en brèche. La principale, sans parler du salaire au mérite et du rattachement multiple à l'embauche, était la systématisation de la modulation de la tâche. «Ils proposaient (la partie patronale), qu'un fois l'an, l'assemblée départementale fasse la somme des responsabilités du département et attribue les cours aux professeurs de façon inversement proportionnelle aux différentes responsabilités de recherche qu'ils doivent assumer».

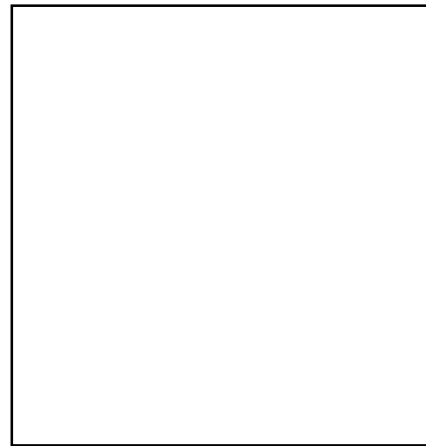
#### Les résultats de la négociation

Dans le contexte actuel, les résultats de la négociation sont appréciables même si le SGPUM n'a pu obtenir une réponse positive à toutes ses demandes. Les gains réalisés concernent, notamment, les recours en cas de refus de promotion ou de renouvellement d'engagement, l'accès à l'égalité, la tâche professorale en relation à la définition de la charge d'enseignement, la répartition dans les départements des ressources humaines auxiliaires aux fins de l'enseignement, la reconnaissance des publications de nature professionnelle et pédagogique dans l'évaluation de la tâche de recherche, le congé sabbatique et une certaine priorité d'emploi aux chercheurs.

«Nous avons obtenu un élargissement des recours, d'expliquer Annie Méar. En cas de refus de promotion ou de renouvellement, l'Université devra désormais motiver son refus en donnant les motifs de sa décision. De plus, l'université s'engage à respecter ses règlements... et la convention collective sera dorénavant reconnue comme faisant partie intégrante des règlements de l'institution.

Au chapitre de l'accès à l'égalité, on a obtenu des choses très importantes pour les femmes. Tout d'abord, les départements où il y a un taux de

féminité inférieur à 35%, devront élaborer un plan d'action avec des objectifs précis, un échéancier de réalisation et l'identification des stratégies qui seront utilisées pour recruter des femmes. Il n'y a pas d'obligation de recrutement; tout ce qu'on demande, c'est que les départements prouvent qu'ils ont fait tous les efforts nécessaires pour recruter des femmes. À cette fin, par exemple, ils



Me Colette Boudreault de la FQPPU doivent faire une publicité la plus large possible. Les départements qui n'auront pas soumis un plan d'action ne pourront pas recruter de nouvelles professeures et professeurs tant que ce ne sera pas fait. Ce n'est pas très coercitif, mais c'est tout de même un changement important par rapport à ce que nous avions dans notre convention qui disait qu'à compétence égale, on devait engager une femme. On s'est rapidement rendu compte que ce type de clause n'est pas efficace parce que c'est impossible de démontrer, hors de tout doute, que deux individus ont des compétences égales.

Ensuite, les professeurs qui obtiennent un congé de maternité auront la possibilité, sur demande de leur part, de retarder d'un an le moment du renouvellement de leur engagement ou de leur promotion. Par la suite, si l'engagement est confirmé ou si la promotion est accordée, ils deviendront rétroactifs au moment où ils auraient eu lieu si l'extension n'avait pas été utilisée. Cette mesure fait que les professeurs ne seront pas pénalisés pour avoir fait la demande de retarder le renouvellement de leur engagement ou de leur promotion.

En ce qui concerne la tâche professorale, on a obtenu une nouvelle

définition de la charge d'enseignement. Cette définition couvre désormais non seulement la charge de cours devant des groupes en classe mais également la charge assumée selon le mode tutorial. L'encadrement aux études supérieures sera donc comptabilisé dans la charge. Par contre, ce que l'on demandait et que l'on n'a pas acquis, c'est un plafond de la charge équivalent à 12 crédits et ce, incluant les activités tutoriales et d'encadrement aux études supérieures. Cependant, notre convention dans une annexe prévoit déjà qu'une charge d'enseignement de 12 crédits est amplement justifiée.

On demandait aussi que pour chaque groupe-cours de plus de 30 étudiants, le professeur ait droit à un auxiliaire d'enseignement. Cette demande a été refusée, mais on a obtenu que la répartition des auxiliaires d'enseignement se fasse de façon équitable, selon les normes et pratiques habituelles du département.

On a également réussi à faire reconnaître, dans la définition de la fonction recherche, les publications de nature professionnelle et pédagogique. Ne sont donc plus considérées uniquement, dans le cadre de recherches, les publications dont le caractère est strictement scientifique.

On a également obtenu que les professeurs puissent bénéficier d'une année sabbatique scindée en deux périodes de six mois sur une période de six ans.

En ce qui concerne le chercheur, on a également obtenu qu'à la fin de la cinquième année d'activités de recherche, que le directeur prenne avis de l'assemblée départementale sur l'opportunité de réserver ou non un poste de professeur à celui-ci. Il peut s'agir d'un poste existant ou à venir. Jusqu'à maintenant le directeur n'était pas obligé de prendre avis de l'assemblée.»

#### Et l'avenir après tout ça!

Même si la négociation est terminée, Annie Méar ne croit pas pour autant que le SGPUM peut se croiser les bras et attendre l'ouverture des prochaines négociations. Elle considère qu'il y a un travail important d'information et de sensibilisation à faire auprès des membres pour expliquer ce que le SGPUM a

obtenu. Déjà, elle se penche sur le dossier de la retraite et, plus particulièrement, sur celui du surplus actuariel que le RRUM (Régime de retraite de l'Université de Montréal) a accumulé et ce, même si le SGPUM ne siège pas directement au Comité de la retraite. Il faut et, rapidement dit-elle, trouver une façon de retourner aux cotisants et aux retraités ce surplus avant que l'Université mette la main dessus...

D'autre part, les effets de la Loi 102 continuent à se faire sentir puisqu'il y a encore à négocier, dans la mesure où l'université le désire, la fameuse récupération de 1% de la masse salariale. Si non, dit-elle, le décret concernant la prise de congés sans solde et l'application de mesures de remplacement dans les organismes publics s'appliquera sans discernement.

Enfin, il y a la Loi 198 qui impose une coupure de 20% des cadres et 12% des autres personnels dans les organismes publics. Pour les universités, ces normes ne seront pas mises en vigueur directement sous cette forme en raison de l'autonomie des institutions. Par contre, l'esprit de la Loi s'appliquera et ces dernières devront faire la preuve au gouvernement qu'elles récupéreront d'une façon quelconque une masse financière équivalente aux normes de la Loi. D'ailleurs, cette dernière, à l'article 4, prévoit que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science doit soumettre au Conseil du trésor pour son secteur et, avant le 15 décembre de chaque année jusqu'en 1998, un plan tenant compte des objectifs de réduction des effectifs prévus à l'article 3. De plus, la Loi prévoit que les universités doivent chaque année jusqu'en 1998 transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science un rapport sur l'implication des règles budgétaires annuelles sur le niveau des effectifs.

En conclusion, Annie Méar nous a fait part de ces quelques réflexions. «On ne peut pas dire que l'Université de Montréal soit à l'avant-garde sur quelque point que ce soit en ce qui a trait aux relations de travail. Nous avons une convention qui est bien moins avantageuse pour nos professeurs que les autres conventions collectives dans le monde universitaire québécois».

# Une mesure qui suscite la controverse

## L'affectation des professeures et professeurs aux études de deuxième et de troisième cycles

Au mois d'août dernier (1992), le Conseil d'administration de l'UQAM adoptait une version amendée du Règlement n° 8, lequel constitue le cadre de référence obligatoire pour tout ce qui concerne les études avancées dans l'Université. Plusieurs modifications y ont alors été apportées et, parmi elles, figure l'obligation qui est faite aux professeures et professeurs de demander et d'obtenir une autorisation pour pouvoir oeuvrer aux deuxième et troisième cycles. En adoptant une telle mesure, l'administration de l'UQAM emboîte le pas à d'autres universités québécoises qui ont, elles aussi, enclenché un processus limitant l'accès à l'enseignement et à la direction de recherches aux études avancées. Cette mesure, présentée dans le réseau universitaire québécois sous des vocables divers (accréditation, habilitation ou affectation), soulève beaucoup d'inquiétudes dans plusieurs milieux, et le SPUQ a reçu, de ses membres, de nombreux commentaires à ce sujet. Il ressort clairement qu'elle est perçue comme une atteinte à notre droit de pratiquer notre profession dans toutes les dimensions qu'on lui reconnaît habituellement. (...)

### Le Règlement n° 8

L'examen du Règlement n° 8 (...) nous amène à faire quelques remarques. Contrairement à ce que l'on retrouve inscrit dans tous les textes de l'Université concernant la vocation et la responsabilité des départements en matière d'études avancées, ceux-ci sont ici complètement exclus de tout le processus d'accréditation. Les Comités de programmes, normalement dédiés à des affaires académiques, sont maintenant chargés de l'évaluation des ressources professorales. Ainsi, les professeures et professeurs membres des sous-comités d'admission et d'évaluation (des études) sont dorénavant investis du rôle de juges du travail de leurs collègues, rôle pour lequel ils n'ont pas été initialement désignés. De plus, la Sous-commission des études avancées et de la recherche est également appelée à évaluer le travail de tous les professeures et professeurs de l'UQAM, et il en va de même pour la Commission des études. Or, selon la convention collective SPUQ-UQAM, l'évaluation des professeures et professeurs est une prérogative de l'Assemblée départementale et non pas de la Commission de études avancées et de la recherche. (...) Il devient évident que l'accréditation introduit de fait, une nouvelle évaluation

*Nous publions des extraits d'un document produit par le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ). Qu'on la désigne sous le nom d'accréditation, d'affectation, ou d'habilitation aux études supérieures, cette mesure est aujourd'hui l'objet de discussions et de controverses dans de nombreux établissements. Le texte du SPUQ est présenté comme contribution au débat. Il a été rédigé par le professeur André Hade.*

des professeurs, par des mécanismes, des modalités et des critères différents de ceux prévus à la convention collective SPUQ-UQAM. (...)

### Perception et impact de la mesure

Les effets pervers de l'accréditation ont été maintes fois soulignés par de nombreuses personnes. Parmi les retombées négatives de cette mesure, figure en bonne place la division qui serait instaurée au sein des départements. L'accréditation créerait deux catégories de professeurs; les accrédités et ceux qui ne le sont pas. Selon les cultures, cette scission dans les départements serait perçue en termes de classes, de clans, de clubs, de privilèges, de punitions, de règlements de compte, etc. Mais, quelle que soit la perception que cette mesure pourrait inspirer, il est indéniable qu'elle produirait une division au sein des ressources départementales. Il n'est pas déplacé de comparer cette façon de faire avec l'intention qui a été annoncée il y a quelques années, de classer les universités québécoises selon deux types d'activités: les universités de recherche

et celles de premier cycle. On se souvient de l'accueil qui a été réservé à cette velléité, qui a indigné même la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Il ne fait pas de doute que si l'accréditation, dans la forme proposée, devait se matérialiser, en plus de produire la division, elle contribuerait largement à la démotivation de plusieurs d'entre nous. Il existe actuellement suffisamment de motifs de découragement sans qu'il soit nécessaire d'en ajouter. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'une personne frustrée ne peut espérer se faire valoir adéquatement à quelque niveau que ce soit. Elle devient une perte sèche pour l'Université. (...)

À moyen terme, l'accréditation produirait effectivement deux catégories de professeurs dans les départements. Le processus vise à distinguer officiellement entre celles et ceux qui sont aptes à faire de la recherche (en vertu de certains critères) et ceux et celles qui ne peuvent prétendre à cette activité universitaire. L'extrapolation inévitable de cette situation conduit di-

rectement à la modulation des tâches. Par ce biais, on comprend la stratégie et l'intérêt de l'Université du Québec qui, n'ayant pas réussi à imposer son projet de modulation lors des dernières négociations collectives, réintroduit la même idée sous une forme cachée, à peine plus subtile. Qui peut sérieusement douter que ceux et celles qui ne recevront pas l'accréditation seront ensuite contraints de compenser leur incapacité présumée par un surcroît de tâche d'enseignement? (...)

En matière de modulation, il nous apparaît important de préserver la situation actuelle qui donne aux personnes et aux départements la souplesse suffisante pour gérer efficacement les divers éléments qui composent la vie universitaire. Les départements ont la latitude pour régler la répartition des tâches et les professeures et professeurs peuvent organiser leurs activités et répartir leurs priorités en fonction de leur plan de carrière. Il faut que l'Université reconnaisse à ses professeures et professeurs la compétence en fonction de laquelle ils ont été engagés, qu'elle leur fasse confiance dans le choix qu'ils exercent et qu'elle les aide à réaliser toutes les facettes de la mission qui leur est confiée.

À cet égard, il ne faut pas perdre de vue que l'engagement des professeurs demeure toujours une responsabilité des départements. Ce sont eux qui déterminent les objectifs du recrutement, qui fixent les critères de sélection et qui recommandent l'embauche pour remplir les fonctions qui ont présidé à la création du poste. Or ces fonctions, à de rares exceptions près, se définissent en termes d'enseignement à tous les niveaux universitaires et de recherche. Les personnes engagées en vertu de ces dispositions s'attendent à pouvoir effectivement exercer leurs compétences dans toutes les composantes de l'université. Or, avec l'accréditation, on s'attaque aux conditions mêmes du contrat d'embauche, en réduisant substantiellement la portée. Cette façon de faire, encore une fois, apparaît totalement inacceptable. D'autant plus que la convention collective prévoit effectivement que si, de son côté, le professeur ne remplit pas adéquatement sa part du contrat, il existe un mécanisme d'examen de telles situations, mécanisme qui s'appelle évaluation et qui tombe, comme il se doit, sous la responsabilité des départements.

Parmi d'autres retombées de l'accréditation, on ne peut ignorer l'intention déjà annoncée par un représentant **page 10: L'affectation aux études supérieures**

tant de la direction de l'Université lors d'une séance d'évaluation des professeurs et professeurs à l'automne 1992. On y affirmait sans ambages que, dès l'an prochain, l'évaluation statutaire des professeurs tiendrait compte du résultat du processus d'accréditation. C'est l'évaluation élevée à la puissance deux.

Finalement, on peut imaginer que la tentation sera forte de procéder à l'attribution des ressources en se basant sur les listes de personnes déjà établies en fonction des critères d'accréditation. Il en résulterait que, pour la répartition des budgets départementaux, pour l'octroi de moyens matériels ou pour l'attribution du support à la recherche, les personnes accréditées seraient favorisées, ce qui contribuerait à augmenter encore l'écart entre les professeurs et professeurs accrédités et ceux qui ne le seraient pas. (...)

### La position du SPUQ

Le SPUQ ne saurait accepter que des actions unilatérales viennent modifier les conditions de travail de ses membres. L'attitude que nous avons toujours préconisée sur des questions de cet ordre est d'avoir recours, à chaque fois, au processus de négociation. Pour les sujets

qui concernent le Syndicat, et l'accréditation en est une, à cause des effets qu'elle produit, nous demandons donc que des pourparlers soient entrepris pour trouver une solution acceptable au problème auquel veut répondre cette mesure, si problème il y a. (...)

Le SPUQ représente les professeurs et professeurs de l'UQAM pour tout ce qui concerne leurs conditions de travail à l'Université. De plus, notre syndicat a toujours eu le souci d'assurer une présence professorale dans les lieux de décision, afin que notre rôle de professeur puisse adéquatement s'exercer dans toute les dimensions que comporte notre fonction. Le SPUQ préconise pour l'Université une mission entière d'enseignement et de recherche et, pour ses membres, notre Syndicat exige une capacité d'exercer librement leurs compétences dans toutes les composantes de leur tâche de professeur d'université. L'habilitation des professeurs et des professeurs aux études de deuxième et de troisième cycles affecte singulièrement nos conditions de travail en ce qu'elle limite le domaine d'exercice de notre profession.

C'est pourquoi il faut dénoncer cette mesure dans la forme où elle a

résultats: dans mon département, l'activité de recherche est beaucoup plus intense aujourd'hui qu'il y a vingt ans - du moins elle en donne tous les signes extérieurs. Mais cette surchauffe comporte un coût sur lequel nous fermons les yeux, qui menace l'université en tant que lieu de recherche, de réflexion et de culture. En dépit de tant de publications, des travaux fondamentaux, qui exigeraient qu'on s'y consacre exclusivement et qui ne pourraient aboutir qu'à long terme, restent en jachère. On en devine la raison: nul n'a plus le loisir de s'y consacrer. (...)

Voici le loisir, l'otium: non pas l'oisiveté ni les divertissements que désigne maintenant le mot «loisir», mais

récemment été introduite. Aussi, le SPUQ invite-t-il ses membres à s'abstenir de participer à toute opération d'accréditation.

Cependant, s'il s'avère que la réalisation des programmes d'études avancées se trouvent compromise par des éléments ayant trait au travail professoral, nous réitérons notre souhait d'étudier la question, dans l'espoir d'en arriver à des solutions négociées et acceptables à toutes les parties.

un état de disponibilité fait de liberté, de désintéressement et de paix intérieure indispensable à la vie de l'esprit. Sans ce loisir fécond, ni philosophie, ni création artistique ou littéraire, ni recherche scientifique ne sont possibles. Autant dire que l'université, dans son essence même, se définit comme un lieu de loisir. Je ne revendique pas pour les universitaires quelque droit inédit à la paresse. Seulement, j'entends rappeler que l'université ne se conçoit pas sans *otium*, qu'elle trahit sa raison d'être et qu'elle perd toute justification si elle se soustrait à cet impératif.

L'otium, le loisir, constitue la condition *sine qua non* de la réflexion et, par conséquent, de toutes nos activités d'enseignement et de recherche. (...)

Notes

<sup>1</sup> Paul Zumtor, «Du savoir et de l'autorité», *Liberté*, n° 158, avril 1985, p. 5.

<sup>2</sup> Pierre Aubenque, «Pour une réforme des Facultés de lettres», *Esprit*, nouvelle série nos 5-6, mai-juin 1964, p. 1095.

<sup>3</sup> Edmond Wilson, «Prologue, 1952: Christian Gauss as a Teacher of Literature», *The Shore of Light*, New York, Farrar, Strauss and Giroux, 1952, p. 3-26.

### suite de la page 7: Le Conseil des universités

hiérarchisation des établissements, car il est possible d'encourager le regroupement d'équipes dont les membres proviennent de plusieurs institutions.

Ce qui doit par ailleurs être évité, c'est de tuer la recherche menée par un ou deux chercheurs. En même temps que la société s'est mise à valoriser en paroles «Small is beautiful» et que les managers vantent les mérites de toutes petites équipes plus ou moins structurées (voir [Le prix de l'excellence](#)), le gouvernement a misé sur l'inverse et favorise les équipes quantitativement importantes et très organisées. Un équilibre est nécessaire et on doit laisser une place aux petits parce que si non on risque d'aboutir - et des indices en ce sens sont déjà visibles - à une hiérarchisation non des institutions mais des professeurs. Des stimulants doivent venir des institutions (et donc, derrière, du gouvernement) pour que le plus grand nombre possible de professeurs s'impliquent en recherche et y demeurent actifs. Cet objectif m'apparaît primordial, car c'est là la spécificité d'un professeur d'université et c'est par là que «l'éclosion du savoir» continuera d'exister partout à l'université et non seulement autour de quelques superéquipes dont les professeurs jouiront d'un statut particulier plus prestigieux que les autres.

\*\*\*

*Le Conseil affirme que le système de financement des universités axé sur le développement quantitatif des clientèles est de moins en moins adapté et qu'il*

*devrait tenir compte des enjeux d'accroissement de la qualité, des diversités des établissements et des sources de financement.*

**Université: Que pensez-vous de cette orientation?**

**Croyez-vous qu'elle est compatible avec l'autonomie des établissements?**

**Risque-t-elle d'accroître leur dépendance vis-à-vis des sources de financement privé?**

**Christine Piette:** Je crois au contraire que le fait de mettre, par le financement, l'accent sur la spécificité des établissements, sur des objectifs de qualité et de chercher à diversifier les sources de financement plutôt que de viser l'accroissement quantitatif du réseau constitue un virage intéressant compte tenu des réticences exprimées dans la réponse à la question 2 à l'effet qu'il ne faille pas par ailleurs décourager les effets de croissance.

Il est en effet souhaitable que des mesures soient prises pour contrer les effets pervers sur la qualité qu'a eu la course aux clientèles (par exemple, en réduisant la proportion des chargés de cours) et que les universités puissent accroître leur potentiel de recherche par l'addition d'un financement extérieur (à la condition que ce financement ne soit pas largement majoritaire, car c'est l'autonomie des chercheurs qui serait alors menacée). Tout cela est question d'équilibre.

Quant à la spécificité des institutions, au-delà de services universitaires

de base dans les différentes régions du Québec, elle doit être encouragée dans un petit réseau comme le nôtre. Pour y parvenir, le Conseil des universités recommande - et en cela il innove certainement - que le financement des universités comporte à l'avenir une base solide, connue longtemps à l'avance par les institutions, mais qu'à cette base soit ajoutée une part de financement plus discrétionnaire, de forme contractuelle avec le gouvernement, et que cette part varie selon les institutions de façon à introduire souplesse et flexibilité. Le Conseil voit dans cette façon de faire non une réduction de l'autonomie des universités, mais au contraire un accroissement de cette autonomie.

On peut penser que le Conseil croyait qu'il aurait un rôle à jouer dans l'attribution de ce budget supplémentaire évitant ainsi qu'il soit distribué de façon arbitraire. Géré à partir de critères connus par un intermédiaire impartial, ce mode de financement pourrait être un choix intelligent et efficace pour le développement du réseau. En l'absence du Conseil et donc d'un organisme neutre capable de penser le développement du réseau, un tout autre jeu risque de se développer, jeu qui laisserait aux impératifs politiques et politiciers toute la place. On pourrait aboutir à une guerre entre institutions peu élégante, peu transparente et peu efficace. La CREPUQ elle-même en viendrait alors peut-être à réclamer plus de transparence et un arbitrage neutre...

L'impact du financement sur le développement des universités est trop

important pour être laissé à l'arbitraire. À cet égard, l'étude que la FQPPU entreprend sur ce sujet est majeure et arrive à point nommé dans un contexte où une information sérieuse sur ce sujet est nécessaire et où des balises solides doivent être proposées au débat.

\*\*\*

**Université: En conclusion, que dites-vous du «testament» du Conseil?**

**Christine Piette:** Globalement, il s'agit d'un rapport courageux car le Conseil des universités savait pertinemment qu'il allait rencontrer une opposition forte. Le texte contient aussi une bonne réflexion et des pistes intéressantes malgré certains glissements déjà identifiés. L'objectif du Conseil était de faire de ce rapport une base de discussion et il comptait à cet effet consulter les institutions universitaires. Le rapport devenait alors sujet à débat et point de départ d'une réflexion.

Dans la mesure où il devient un testament et que le rôle du Conseil disparaît, la dynamique n'est plus la même. Le gouvernement y puisera sans doute ce qui l'arrange et il y a tout à parier que ce qui l'arrangera sera d'adopter les mesures qui lui laisseront la plus grande marge de manoeuvre sans recourir à l'arbitrage d'un tiers ou à la discussion publique. À terme, et l'évolution du système universitaire et la démocratie ont à y perdre. Notre Fédération a un rôle à jouer qui peut être capital si elle sait s'imposer. Le contexte lui offre une occasion qu'elle ne doit pas laisser passer. Une place vacante est à prendre.

## Nouvelles brèves de l'enseignement supérieur

### Fusion des ministères responsables de l'éducation

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science ont fusionné. Madame Lucienne Robillard est la ministre de ce super ministère. À cette fin, une loi a été adoptée au cours de la présente session parlementaire.

Au plan administratif, une direction unifiée de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial a été mise sur pied. Cette direction a pour mandat de planifier et de réaliser de manière concertée l'accès aux enseignements et aux équipements sur le territoire, l'orientation et le cheminement des personnes en formation, l'harmonisation des programmes et les relations avec les entreprises et les milieux de travail.

Pour faciliter le processus administratif de fusion, le 1er septembre 1993, monsieur Jacques Lanoux, sous-ministre adjoint au MESS, a été nommé également sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation. De plus, madame Pauline Champoux-Lesage, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, a été nommée également sous-ministre adjoint au MESS. D'autre part, madame Christiane Martel, sous-ministre adjointe au MESS, devient présidente du conseil d'administration et directrice générale du FCAR pour un mandat de trois ans. Enfin, monsieur Léonce Beaupré, sous-ministre adjoint au MESS, responsable de l'enseignement et de la recherche universitaire, est devenu également responsable de la science, le 20 septembre 1993.

### Conseil supérieur de l'éducation

Suite à l'abolition du Conseil des universités, le Conseil supérieur de l'éducation, par le biais de sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, publiera, au printemps, une importante étude sur l'enseignement universitaire et le développement économique. Cinq nouveaux membres ont été nommés au Conseil supérieur de l'éducation. Il s'agit de M. Paul Lagacé, directeur de l'école Aux Mille-Fleurs, de Mme Claire McNicoll, vice-rectrice aux affaires publiques de l'Université de Montréal, de Mme Chantal Arousseau, étudiante au doctorat à l'Université du Québec à Montréal, de M. Bernard Martel, professeur au collège de l'Abitibi-Témiscamingue. Suite à la réforme du collégial, le Conseil supérieur de l'Éducation sera responsable de certaines fonctions qui relevaient du Conseil des collèges et du Conseil des universités.

## Ici comme ailleurs

### FRANCE

#### L'université doit demeurer un service public

Début juin, des députés de la nouvelle majorité déposaient une proposition de la loi ayant pour but de modifier profondément les modalités de fonctionnement des «établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel» dont les universités. Ce projet était mis rapidement en discussion à l'Assemblée nationale et le ministre, sans aucune consultation, donnait son accord au contenu de ce projet. Étaient visés: le nombre, la nature et la composition des conseils, les conditions d'élections du président ou du directeur, les composantes des établissements, la présentation et le vote du budget. Le projet prévoyait que tout pourrait être changé, sans règle nationale. De plus les changements de statuts pourraient être décidés à la majorité simple du Conseil d'administration, alors qu'aujourd'hui il faut une majorité des deux tiers. Il s'agissait entre autres, de donner au patronat le pilotage des institutions universitaires et de casser la parité entre professeurs et autres enseignants dans les institutions et les conseils. C'était un nouveau coup contre le service public national de l'enseignement supérieur.

#### Service public national

Un rassemblement était organisé le premier jour de la discussion à l'Assemblée nationale. Le 29 juin, alors que la loi avait été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le Conseil national de l'enseignement et de la recherche se réunissait. Le SNEsup (Syndicat national de l'enseignement supérieur) déposait une proposition de résolution, indiquant que le projet de loi permettait de briser l'unicité du service public, introduisait de nouvelles inégalités entre établissements mis en concurrence dont les étudiants feraient immédiatement les frais. Les dispositions de la loi mettraient à mal des acquis démocratiques dans les universités, les instituts et les écoles. La résolution précisait que le projet avait aussi comme objectif d'ajuster les conditions des formations et de la recherche aux demandes des groupes de pression dominant localement. La résolution se terminait en demandant le retrait du texte. Elle fut adoptée par 33 pour, 2 abstentions et 15 contre dont les représentants du patronat et des chambres de commerce.

Le débat parlementaire suivit son cours et la loi fut votée. Mais un groupe de sénateurs fit appel au Conseil constitutionnel. Ce dernier déclara fin juillet la loi contraire à la constitution. Elle ne fut

donc pas publiée. C'est très important.

Mais cette décision du Conseil constitutionnel est aussi intéressante par son contenu sur la conception du service public, et en particulier des établissements publics. Il est rappelé que les règles de création des services publics, leurs règles constitutives et de leur fonctionnement sont du domaine de la loi; un établissement où le ministre ne peut donc faire n'importe quoi et changer les règles à sa guise.

Guy Odent

Secrétaire Général Adjoint du SNEsup (FSU)

### ALLEMAGNE

#### Radioscopie des étudiants: Est/Ouest

(Le monde de l'éducation - janvier 1993)

À la demande de la Fédération des étudiants allemands, le Système d'information du supérieur (HIS) s'est penché sur la situation sociale des étudiantes et étudiants. Ces derniers ont critiqué le fait que la Conférence des recteurs d'université, dans son dernier rapport sur les perspectives du supérieur, n'ait pas du tout pris en compte cette donnée: 72 % des étudiantes et étudiants à l'Ouest (87 % à l'Est) considéraient les questions sociales comme presque aussi importantes que les conditions d'examen ou le contenu du cours.

Premier constat à l'Ouest: sont étudiantes et étudiants 60 % des enfants de parents fonctionnaires, 39 % des fils d'employés, 38 % des travailleurs indépendants et, enfin, 12 % seulement des enfants issus du milieu ouvrier. Un chiffre, en hausse si l'on en croit la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, puisqu'il a stagné pendant des années à 8 %. Plus étonnant, la proportion de fils d'ouvriers à l'Est, avec 7,7 %, n'est pas plus élevée. L'enquête révèle également que 20 % des étudiantes et étudiants à l'Ouest (23 % à l'Est) envisagent d'arrêter leurs études, pour des raisons financières. À ce propos, la Fédération des étudiants a tenu à rappeler aux politiciens, qui se plaignent de la durée excessive des études, que 56 % des jeunes travaillent pour financer celles-ci. En 1967, 24 % seulement exerçaient une activité professionnelle. Des différences nettes apparaissent dans le domaine du logement: 12 % à l'Ouest vivent dans des foyers étudiants contre 72 % à l'Est.

Enfin, les étudiantes et étudiants de l'Est seraient moins indécis que leurs homologues de l'Ouest: 9 % seulement changent de matière contre 20 % à l'Ouest. Dans l'ex-RDA, les études d'ingénieur continuent d'arriver en tête avec 31 % contre 23 % à l'Ouest, 14 % seulement étudient les sciences humaines, le droit et l'économie, contre 22 % dans les anciens Länder. Pour la première fois dans ce type d'enquête, les étudiantes et étudiants ont été invités à apprécier la qualité de l'enseignement. Les notes attribuées (entre 1 et 5) se situent au-dessous de la moyenne. Particulièrement sévère, la condamnation

des professeures et professeurs d'université de l'Ouest!

### GRANDE-BRETAGNE

#### La «révolution» conservatrice est à venir

(Le monde de l'éducation - février 1993)

Sous le règne de Margaret Thatcher, les conservateurs n'avaient cessé de répéter que, grâce à eux, une «révolution» avait amené au pouvoir les méritocrates, dont le plus bel exemple était John Major, scolarisé jusqu'à seize ans dans une école publique et parvenu au faite de la hiérarchie politique sans être passé par Oxford ni Cambridge.

L'*Economist* a voulu en avoir le coeur net. Il a réalisé une enquête portant sur cent des plus hauts responsables du monde politique, financier, industriel, scientifique, syndical, religieux, artistique... Les résultats obtenus ont été comparés aux conclusions d'une enquête semblable réalisée pour l'année 1972. Le rajeunissement des cadres se fait attendre: l'âge moyen des dirigeants est de cinquante-sept ans - il était de cinquante-huit ans en 1972. Par contre, l'accession des femmes à des postes-clés semblerait triomphale. Elles ont progressé de 100 %: elles étaient deux sur cent, aujourd'hui elles sont quatre! Les écoles privées (public schools) ont un avenir assuré: 66 % des responsables les ont fréquentées. Par ailleurs, 54 % d'entre eux sont diplômés d'Oxford ou de Cambridge.

#### Les enseignants persécutés

(Le monde de l'éducation - avril 1993)

Les lois adoptées pour la protection des enfants (Children Act) semblent aujourd'hui se retourner contre les enseignants, si l'on en croit le *Times*. Cette législation, qui visait à protéger les enfants «en danger» - at risk - dans certaines familles ou dans des institutions pour jeunes inadaptés, a récemment servi d'argument contre certains maîtres. Ainsi, des instituteurs ont été suspendus pour avoir encouragé des enfants à s'asseoir en leur mettant la main sur l'épaule ou pour avoir séparé des élèves qui se battaient. De son côté, l'*Independent*, souligne que, depuis l'adoption de ces lois en 1989, le nombre de plaintes déposées contre des enseignants pour harcèlement sexuel n'a cessé d'augmenter, alors qu'ils sont les premiers à en souffrir. Selon une étude réalisée par un syndicat, au cours de leur carrière, 45 % des professeurs hommes et 72 % des professeurs femmes interrogés ont déclaré avoir été l'objet de harcèlement sexuel de la part de leurs élèves. 60 % des incidents concernent les jeunes professeurs hommes, que des élèves attendent dans les couloirs, près de leur voiture, à qui ils téléphonent ou écrivent.

# Éloge du loisir

par Robert Melançon

professeur au département d'études françaises  
de l'Université de Montréal

*Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits du Discours prononcé en mars 1993 par le professeur Robert Melançon lors de sa réception à l'Académie 1 de la Société royale du Canada. Les sous-titres sont d'Université.*

Éloge du loisir: sous ce titre que j'emprunte à l'oeuvre la plus lue d'Érasme, à cet *Éloge de la Folie* dont l'impertinence remet toujours en question, après cinq siècles, nos certitudes les mieux assises, je souhaite proposer une réflexion sur l'université. Ne songez pas à ce que ceux qui ne pratiquent pas notre difficile et beau métier appellent nos longues vacances, ni aux six heures de cours hebdomadaires que croient bien légères ceux qui n'ont jamais tâté de l'enseignement. J'entends le loisir dans une toute autre acception.

## La démocratisation de l'enseignement

L'université traverse aujourd'hui une crise. La banalité de ce constat dénonce sa gravité extrême: elle donne à penser que l'université s'installe dans cette crise comme dans un état permanent. (...) L'université cette vieille institution médiévale, s'adapte difficilement au monde moderne. Pourtant un État sans université est à peine concevable<sup>1</sup>. Des institutions qui s'appelleront «universités» continueront à exister quoi qu'il arrive, mais si nous ne les réinventons pas, elles ne présenteront plus que la coque vide de ce que nous appelons de ce beau nom, qui renvoie aux idées de communauté et de totalité.

Le siècle frappe à sa porte. La démocratisation de l'enseignement supérieur lui impose d'accueillir des masses d'étudiants. Nous ne nous en réjouissons pas assez: nous autres universitaires, nous sommes voués à ce que les philosophes du dix-huitième siècle appelaient «diffusion du savoir», et la hausse des effectifs étudiants confirme notre rôle avec éclat. Elle nous lance en même temps un défi que nous avons du mal à relever. On répète ça et là que nous ne disposons pas de ressources suffisantes pour satisfaire à la demande qui nous est faite, qu'il faudrait d'énormes investissements. Je ne prétends pas que les universités croulent sous les richesses mais, en dépit du coût d'appareils scientifiques qui deviennent obsolètes en peu d'années, en dépit des budgets inflationnaires et insuffisants qu'engloutissent les bibliothèques, je crois que nos difficultés ne sont pas d'abord d'ordre financier mais intellectuel.(...)

## La dimension critique de notre tâche

Des masses d'étudiants se pressent à nos portes. On nous reproche de ne pas les préparer à la vie, entendez de ne pas fournir la main-d'oeuvre hautement spécialisée que la société technologique réclame. À en croire certains, l'université devrait se transformer en école supérieure des métiers, jusqu'à épouser les fluctuations du marché. Il

faut réaffirmer qu'elle doit faire plus que d'instruire à des tâches dictées par les besoins transitoires de l'économie, qui seront tout autres dans dix ans et que nous nous essoufflerions à rattraper.

Ici intervient la dimension critique de notre tâche. Que propose notre société à un jeune homme ou à une jeune femme de dix-huit ans qui arrive dans nos salles de cours? Reportez-vous à la publicité: tout se réduit à s'enrichir au plus vite, pour jouir des divers objets et, grâce à un régime enregistré d'épargne-retraite, passer l'hiver sous les tropiques dès l'âge de 55 ans. (...)

Vous vous souvenez d'un slogan de mai 68: «métro-boulot-dodo, y-en-a-marre». Je crois, j'espère qu'on entendra bientôt: «auto-boulot-condo, y-en-a-marre». Il nous appartient de proposer une autre vie, de ne pas laisser des garçons et des filles de vingt ans s'enfoncer dans le cynisme ou devenir la proie du premier gourou venu. Si nous nous dérobions, nous concéderions que les facultés de lettres pourraient être fermées sans dommage.

Nous avons aussi des responsabilités, indirectes mais réelles, envers ceux, encore plus nombreux, qui ne fréquentent pas nos salles de cours. La crise de l'université participe d'une crise globale que manifeste l'écart croissant entre ceux qui accaparent une part de plus en plus abusive des richesses et ceux qui n'ont rien. Je ne songe pas qu'aux inégalités matérielles, à la juxtaposition d'un luxe insolent à une misère sans nom, mais aussi à la misère des âmes, qui ne constitue pas un moindre péril. (...)

Notre société crée de la richesse mais elle ne sait pas la répartir ni en apprendre l'usage. Nous tolérons dans l'abondance de scandaleuses nappes de pauvreté; à une époque sinon de grande

## Robert Melançon

culture, du moins de croissance exponentielle du savoir, l'analphabétisme gagne. Cela se tient: ce sont les deux faces de la même misère.

Si nous prétendons ne pas déchoir de la tradition humaniste qui fut la nôtre, nous ne pouvons nous contenter de fabriquer des automates compétents, nuls dès qu'ils quittent leur champ de spécialité. Je doute que nous nous acquittions de cette tâche comme nous le devrions: écoutez les conversations dans les lieux publics, lisez nos journaux, ouvrez la boîte à ordures qu'est notre télévision, constatez le niveau lamentable de nos débats politiques. Ceux qui parlent, qui écrivent ces articles, produisent ces émissions, prétendent nous gouverner, ont été nos étudiants. Nous les avons mal éduqués.

## Notre responsabilité sociale

Notre responsabilité sociale, liée à la formation, découle de responsabilités d'un autre ordre que nous avons à l'égard des diverses branches du savoir pour elles-mêmes<sup>2</sup>. Tout ce qu'on peut connaître est notre objet, pas seulement ce qui offre des débouchés dans le monde du travail ou ce qui paraît pertinent à la lueur des dernières modes. Dans notre société, l'université reste le seul lieu où on a le loisir de s'intéresser pour de bon à l'astronomie, à la poésie grecque, aux mathématiques, à la biologie moléculaire, à la prose du XVIIIe siècle, à la botanique, à l'entomologie, à la patristique. De telles recherches désintéressées découlent de notre responsabilité sociale.(...)

Il appartient à l'université de constituer un lieu où la connaissance, toute connaissance vraie, soit considérée comme un bien en soi. C'est une responsabilité sociale, parce qu'une so-

ciété se dissout lorsqu'elle se réduit à une collusion de producteurs et de consommateurs résolus à satisfaire leur appétit.

Des masses d'étudiants nous arrivent. Nous aurions du mal à les accueillir s'ils étaient préparés. Trop ne le sont pas, comme le montre le taux d'échec effarant à un test élémentaire de langue dont un écolier devrait se jouer. Aussi la tentation se fait-elle forte de redéfinir à la baisse les objectifs d'une éducation universitaire. Comment pourrions-nous autrement maintenir ou même accroître le «taux de diplomation» - pardonnez ce jargon atroce - sans allonger la durée des études? Par bonheur, si nous acceptons ce recul, nos étudiants, eux, ne l'accepteraient pas. Ils aspirent à beaucoup plus qu'à un *fast-food* intellectuel. (...)

Nous n'avons pas le droit de faire comme si tous nos étudiants avaient été adéquatement formés, comme s'ils échappaient aux turbulences de notre économie. Nous devons nous adapter à eux, sans abaisser nos exigences. De toutes façons, ils ne renoncent pas à ces exigences, eux. (...)

Nous sommes loin du compte. Notamment parce que les universitaires pervertissent leur fonction. Nous n'échappons pas à l'idéologie productiviste de notre époque, au règne de la quantité. La réputation d'un professeur se fonde désormais sur ce qu'on appelle sa «productivité». Pour obtenir la permanence, une promotion, une subvention ou tout bonnement l'estime de vos pairs, publiez beaucoup d'articles: ils seront comptés. En dépit des protestations de comités qui prétendent mesurer la qualité plutôt que la quantité, chacun sait qu'il vaut mieux coussiner son *curriculum vitae* de publications aussi nombreuses que possible. Il n'y aurait pas de poste dans nos universités pour Ludwig Wittgenstein, qui n'a rien publié de son vivant après le *Tractatus*; ni pour Hugo Friedrich, qui avait médité des années durant son grand livre sur Montaigne; ni pour Paul Laumonier, qui a consacré sa vie à une édition monumentale de Ronsard; ni pour Christian Gauss, grand professeur peu porté sur la publication, qui fut l'âme de Princeton pendant près d'un demi-siècle<sup>3</sup>. Ils sont pourtant l'honneur de notre profession. (...)

Je plains mes jeunes collègues qui entrent dans la carrière car la valorisation brutale de la quantité n'a fait que s'accroître depuis vingt ans. Aussitôt recrutés, ils doivent multiplier les articles, se faire voir dans les colloques, obtenir des subventions. Ce régime produit indéniablement des

voir page 10: Éloge du loisir